C.R.I. N° **4** (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 2

Absences motivées 2

Ordre du jour

Approbation. – Orateurs : M. le Président, M. Petitjean 2

Propositions de résolution

Dépôt. – Orateurs : M. le Président, M. Kubla 2

Élection d'un membre du Gouvernement wallon en remplacement de M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président, démissionnaire

Orateurs : M. le Président, M. Di Rupo, membre du Gouvernement wallon, M. Marchal 2

Remplacement des ministres par leur suppléant parlementaire : application de l'article 2 quater du règlement d'ordre intérieur du Parlement 3

Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 215 (2005-2006) - N° 1).

Demande d'urgence. – Orateurs : M. le Président, MM. Kubla, Bayenet, de Lamotte, Fontaine, Petitjean 4

Présidence de M. José Happart, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Mathen et Di Antonio, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, les services du greffe ont procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, peut-on vous demander, pour la nomination du Ministre-Président, si un appel à candidats a été fait ? *(Rires.)*

M. le Président. – Monsieur Petitjean, je vous rappellerai que vous n'avez pas la parole tant que je ne vous l'ai pas donnée et je me rappellerai de votre attitude.

L'ordre du jour est donc adopté.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

– de la proposition de résolution visant à favoriser la transparence et la saine gestion dans les sociétés de logement social, déposée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 214 (2005-2006) - N° 1) ;

– de la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 215 (2005-2006) - N° 1) ;

– et de la proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logements social en Wallonie, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 216 (2005-2006) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 214 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement et les propositions de résolution n^{os} 215 et 216 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je ne comptais pas prendre la parole à cet instant mais puisque vous évoquez les propositions qui concernent notamment la création éventuelle d'une commission d'enquête parlementaire, je vous rappelle qu'en totale transparence avec les autres forces politiques de cette Assemblée, j'avais convenu que je demanderais l'urgence ce matin. Si vous voulez que le déroulement de la séance soit d'abord la prestation de serment de M. Di Rupo, je n'ai aucun problème à faire la demande après. Mais, comme vous évoquez le point, je tiens à dire que je veux pouvoir, conformément au Règlement et très brièvement, demander l'urgence à cette Assemblée sur ce texte.

M. le Président. – Je comprends votre demande, mais on va suivre l'ordre du jour normal et puis, on y reviendra.

M. Kubla (MR). – D'accord.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-CLAUDE VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT, DÉMISSIONNAIRE

M. le Président. – M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, m'ayant fait connaître par lettre du 3 octobre 2005 dont une copie est déposée sur vos bancs, sa démission en qualité de membre du Gouvernement wallon, il nous appartient, en application de l'article 73 de la loi spéciale du 8 août 1980 et de l'article 65, point 9, de notre Règle-

ment, de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Gouvernement wallon.

L'article 60, § 1er, de la même loi prescrit que tout candidat présenté par la majorité absolue des membres du Parlement est proclamé élu.

J'ai été saisi de l'acte de présentation de M. Elio Di Rupo portant la signature de la majorité absolue des membres du Parlement.

Je constate que cette candidature est conforme aux stipulations de l'article 60, § 1er, de la loi spéciale de réformes institutionnelles précitée et de l'article 63, point 1 du Règlement.

Je constate également que M. Elio Di Rupo répond aux conditions d'éligibilité énoncées à l'article 59, § 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, je déclare élu membre du Gouvernement wallon, M. Elio Di Rupo.

Je prie M. Di Rupo, conformément au prescrit de l'article 62 de la même loi spéciale de venir près de moi afin de prêter le serment suivant :

«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.».

La parole est à M. Di Rupo.

M. Di Rupo (PS). – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. *(Applaudissements sur tous les bancs sauf ceux du FN.)*

M. le Président. – Je proclame M. Elio Di Rupo, installé en qualité de membre du Gouvernement wallon.

Au nom de notre Assemblée, je le félicite et lui souhaite un excellent mandat.

M. Di Rupo, (PS). – Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Parlement en leur assurant que je ferai le maximum pour notre Wallonie. *(Applaudissements sur tous les bancs sauf ceux du FN.)*

M. le Président. – Chers Collègues, comme vous le constatez, les ministres se retirent afin de désigner entre eux le Ministre-Président du Gouvernement wallon, à la suite de quoi le Ministre-Président ira prêter serment entre les mains du Roi.

Je passe la parole à M. Roland Marchal qui m'en a fait la demande expresse.

M. Marchal (PS). – Monsieur le Président, chers Collègues, je m'en voudrais de ne pas remercier tout particulièrement le Président et mes collègues qui ont tout fait pour faciliter ma vie de parlementaire parkinsonien.

Mes remerciements iront également à l'ensemble du personnel qui a manifesté une grande attention à mon égard au sein de cette enceinte.

Je vous demanderai une chose, c'est que les personnes moins valides ne soient pas victimes de votre indifférence. Ne les oubliez pas. D'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le Président. – Monsieur Marchal, au nom de l'Assemblée, permettez-moi de vous remercier pour le zèle dont vous avez fait preuve et pour votre présence, même dans des conditions difficiles. Merci et à vous revoir, bien sûr. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

REMPLACEMENT DES MINISTRES PAR LEUR SUPPLÉANT PARLEMENTAIRE : APPLICATION DE L'ARTICLE 2 QUATER DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU PARLEMENT

M. le Président. – Je constate que par l'élection et la prestation de serment de M. Elio Di Rupo, il a été pourvu au remplacement de M. Van Cauwenberghe, membre démissionnaire du Gouvernement wallon.

J'acte donc que M. Van Cauwenberghe reprend à partir de ce jour ses fonctions de Membre du Parlement wallon.

L'article 2 *quater* du Règlement d'ordre intérieur du Parlement wallon explicite et complète les dispositions de la législation relative à la suppléance des ministres.

Il précise notamment que le premier suppléant d'une liste, proclamé en tant que tel par le bureau électoral principal de circonscription et dont le mandat a été validé par l'Assemblée lors de la vérification des pouvoirs des élus effectifs et suppléants le 29 juin 2004, conserve cette qualité même s'il occupait le siège d'un ministre et participe ainsi prioritairement à toute attribution ultérieure d'un siège de membre effectif de la liste devenu vacant.

La Conférence des présidents du Parlement wallon, réunie le 5 octobre 2005, a considéré que ce principe de primauté donné au premier suppléant proclamé en cette qualité par le bureau électoral principal de circonscription – donc, par l'électeur – est un principe fondamental qui doit trouver à s'appliquer dans tous les cas de figure qui puissent se rencontrer à l'occasion de l'application de la législation décrétale précitée.

En l'occurrence, la lecture conjointe des décrets des 13 juillet 1995, 12 juillet 1999 et de l'article 2 *quater* du règlement conduit ainsi à la substitution du premier suppléant de la liste n° 7 de la circonscription de Charleroi au second suppléant de la même liste dans l'exercice du mandat de député wallon de M. Dupont, Ministre fédéral.

En conséquence de quoi, M. Paul Ficheroulle, premier suppléant de la liste n° 7 de la circonscription électorale de Charleroi est installé membre effectif du Parlement wallon en remplacement de M. Christian Dupont, membre du Gouvernement fédéral.

M. Roland Marchal devient premier suppléant en ordre utile de la même liste.

Puis-je, au nom de ses collègues, remercier M. Marchal pour le travail effectué au Parlement wallon et émettre le souhait qu'il puisse encore un jour nous donner le plaisir de sa compagnie au sein de notre Assemblée.

Ce que je viens de lire sur la suppléance fait jurisprudence et sera dorénavant intégré tel quel dans notre Règlement ainsi qu'il en a été délibéré au Bureau élargi à la Conférence des présidents d'hier.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER L'AMPLEUR DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET D'EN DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS, DÉPOSÉE PAR MM. FONTAINE ET CONSORTS (Doc. 215 (2005-2006) - N°1)

Demande d'urgence

M. le Président. – J'en reviens au point de l'ordre du jour dont nous avons discuté tout à l'heure.

Monsieur Kubla, vous avez demandé la parole.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, j'avais averti les groupes politiques que je demanderai l'urgence ce matin sur la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités (Doc. 215 (2005-2006) - N° 1) et je vois d'ailleurs que, depuis peu, le groupe Écolo a également rédigé une proposition de résolution allant dans ce sens.

Je voudrais d'abord répondre à deux ou trois remarques que j'ai lues à ce sujet.

Certains disent que l'enquête parlementaire n'existe pas dans le règlement wallon. Je voudrais d'abord dire que si c'était incongru, on ne l'aurait même pas pris en considération. Je pense que le fait que M. Lebrun, la fois dernière, et M. le Président, aujourd'hui, aient pris en considération cette proposition prouve qu'elle a un bien-fondé.

Mais en étant plus précis, je vous dirai qu'il existe un tout petit bout de décret qui date du 15 septembre 1982, le décret du Conseil régional relatif aux enquêtes parlementaires qui comprend un seul article *«L'exercice du droit d'enquête parlementaire conféré au Conseil régional wallon par l'article 40 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 est réglé par les dispositions de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires.»*.

Autrement dit, le droit est transféré à la Région. C'est donc à la Région de gérer cet outil, quitte à ce qu'elle l'organise à sa manière mais, de toute façon, sur base de la loi du 3 mai 1880. Nous sommes donc parfaitement habilités à installer une commission d'enquête parlementaire, même si nous ne l'avons jamais fait par le passé, préférant l'outil de la commission spéciale. Elle fait partie de notre arsenal et nous pouvons nous en servir.

Je demande donc qu'il en soit ainsi.

Deuxième remarque, j'ai entendu dans la bouche de certains : *«Mais, on ne va quand même pas se substituer à la justice.»*. Ce n'est évidemment pas le but. Il n'a jamais été question qu'une commission d'enquête parlementaire soit en contradiction avec les devoirs de justice. Nous devons, me semble-t-il, traiter le dossier sous un autre angle et si par le hasard de nos travaux, on découvre des faits qui doivent être transmis au Parquet, comme d'autres commissions l'on fait en d'autres lieux, on les transmettra.

Il ne s'agit absolument pas de se tromper d'objectif.

De quoi s'agit-il ? Chacun se rend compte aujourd'hui et ce, malgré le geste posé par M. Antoine de nous remettre 78 bilans, comptes, analyses de résultats des différentes sociétés de logements sociaux, que cela ne suffira pas, que ce n'est pas dans ces chiffres que l'on va trouver les réalités auxquelles il convient d'apporter des améliorations. Il est clair qu'il faut que nous nous orientions vers d'autres réflexions.

Comment sont attribués les logements ? Y a-t-il des abus ? Quels sont les vrais problèmes qui sont posés ? Quelles sont les difficultés financières auxquelles il faut essayer d'apporter remède ? Les modifications statutaires, structurelles, la transparence… Bref, la nécessité d'une réflexion sur la réorganisation du secteur du logement social est évidente et c'est pour cela que M. Fontaine a déposé cette proposition de création d'une commission d'enquête que j'ai contresignée.

Vous avez bien entendu la loi du nombre avec vous et il vous suffit de dire *«On ne la fait pas.»;* vous allez alors vous contenter de lire, d'analyser ou de faire analyser par les collaborateurs deux caisses de documents dans lesquels vous ne trouverez pas ces réalités qui apparaissent tous les jours, quasiment, dans nos quotidiens. Dès lors, je vous demande simplement de décider l'urgence, ce qui permettra de convoquer plus rapidement la commission qui tranchera si on fait suite à cette demande. On ne décide pas aujourd'hui de créer la commission d'enquête, on décide d'accélérer les travaux pour trancher. Il vous restera donc toujours la possibilité de donner des arguments contraires et de dire les raisons pour lesquelles vous n'en voulez pas. Je pense toutefois que notre opinion publique ne comprendrait pas qu'en des moments aussi troubles, on renonce à un outil légitime, que les assemblées ont toujours utilisé quand le moment s'en faisait sentir. Et je crois qu'ici, nous sommes dans cette situation et qu'il faut que nous prenions une mesure et pas simplement une initiative d'analyse comptable, qui est évidemment beaucoup trop courte par rapport aux besoins d'une véritable analyse politique en profondeur.

J'espère, donc, que l'on pourra dépasser le clivage classique majorité-opposition et que l'on sera capable, d'abord, de dire *«Oui, traitons, cela en urgence. Dans le pire des cas, si c'est non à l'issue, on le saura, mais au moins, que cela ne s'éternise pas.».* Et puis, j'espère que dans le débat qui aura lieu en commission, il y aura suffisamment de personnes attentives à ce secteur pour décider qu'il est temps d'apporter la vérité dans ce domaine, que les parlementaires s'en saisissent et qu'ils prennent part à cette démarche. *(Applaudissements sur les bancs MR, Écolo et FN.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, chers Collègues, nous rejoignons évidemment la proposition de M. Kubla, ce qui va peut-être le surprendre. Nous acceptons, comme nous en avions eu l'occasion mais le Règlement ne s'y prêtait pas jeudi dernier dans le débat puisque nous étions en réunion de section et pas en séance plénière, au nom de la majorité – je peux m'exprimer à ce niveau-là – le principe de l'urgence. Ce qui ne préjuge en rien évidemment du débat parlementaire que nous aurons et de la création, oui ou non, de cette commission d'enquête.

Nous examinerons, en Conférence des présidents tout de suite après notre séance, comment organiser nos travaux et la commission *ad hoc* qui devra se pencher sur cette problématique. Si je ne me trompe pas, nous sommes confrontés aux demandes de création de trois commissions, finalement. Il y a en effet des divergences de point de vue et de fonds sur les objectifs des différentes commissions parlementaires proposées. Il nous appartient de délibérer tout à l'heure en Conférence des présidents et de voir, la semaine prochaine, en toute sérénité, le sort à réserver aux différentes propositions.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Tout simplement, Monsieur le Président, je voudrais confirmer ce que mon collègue chef de groupe a évoqué. Nous n'allons pas faire le débat, ici, en séance plénière. Effectivement, nous allons renvoyer la problématique devant la Conférence des présidents qui va suivre cette séance et nous conviendrons ensemble des formules à adopter. Mais par rapport au principe de l'urgence, nous n'avons pas d'objection.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je voudrais remercier l'ensemble des groupes de la majorité d'accepter l'urgence sur ce sujet, sur cette proposition que j'ai déposée en la cosignant avec un certain nombre de membres de mon groupe. Je pense, Monsieur le Président, chers Collègues, qu'il est important que cette commission d'enquête puisse fonctionner vu l'urgence de la situation.

M. le Président. – Monsieur Fontaine, il n'y a pas de débat, ici, sinon on est parti. Il a été bien entendu par tout un chacun…

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas un débat, je remercie simplement, Monsieur le Président.

M. le Président. – Oui, donc vous devez remercier. *(Rires.)*

M. Fontaine (MR). – C'est moi qui ai déposé la proposition, je peux quand même dire un mot.

M. le Président. – J'ai compris que vous aviez remercié. La Conférence des présidents va se réunir à l'issue de cette séance, dans quelques minutes, dans la salle du Bureau. Nous allons nous réunir pour en débattre en toute sérénité, comme l'a dit M. Bayenet, sans préjuger de l'issue des débats parlementaires. Une réflexion globale aura lieu.

Voilà, à toutes et à tous, rendez-vous…

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, j'ai demandé la parole.

M. le Président. – Je ne vous la donne pas.

M. Petitjean (FN). – C'est la démocratie, ça ?

M. le Président. – Monsieur Petitjean, vous avez pris la parole sans que je ne vous la donne tout à l'heure et je vous ai dit que je m'en souviendrais. La prochaine fois …

M. Petitjean (FN). – De quel droit ?

M. le Président. – À l'avenir, vous respecterez peut-être ainsi tout le Règlement de vos collègues

Nous reprendrons les travaux normaux du Parlement dès lundi et la Conférence des présidents va organiser l'agenda pour la semaine prochaine.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 9 heures 58 minutes.*